



Ministère de l'Aménagement du Territoire National,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville

La Ministre

0 4355

**A**  
**Mesdames et Messieurs**  
**les Directeurs des Agences Urbaines**

**Objet : Organisation de journées au profit des Marocains Résidant à l'Etranger MRE sous le thème « les Agences Urbaines au service des marocains du monde ».**

S'inscrivant dans le cadre des efforts déployés par les autorités du Royaume, dont la Fondation Mohammed V pour la Solidarité, pour l'accueil des Marocains Résidant à l'Etranger MRE, et faisant suite à ma lettre circulaire qui vous a été adressée sous la référence n°3921 en date du 22 Juin 2022 par laquelle il vous a été demandé de prendre les mesures nécessaires pour assurer un accompagnement et une assistance technique et administrative des MRE au sein de vos établissements, je porte à votre connaissance que **des journées seront organisées du Jeudi 28 Juillet 2022 au Mercredi 10 Août 2022** sous le thème « **les Agences Urbaines au service des marocains du monde** ».

A cet effet, les agences urbaines concernées sont appelées lors de ces journées à prendre les mesures nécessaires pour prévoir un espace dédié au niveau des points d'entrée et des centres d'accueil des MRE notamment :

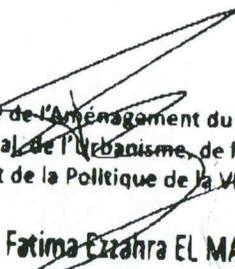
- Les points maritimes : Ports de Tanger, de Nador Bni Ansar et d'Al Hoceima ;
- Les aires de repos Méditerranée, Jebha et Tazaghine, etc. ;
- Les points frontaliers ;
- Les points aériens : aéroports de Casablanca, Agadir, Fès, Marrakech, Oujda, Tanger, etc.

Ces espaces dédiés devront être animés tout au long de ces journées par des représentants des agences urbaines, avec une charte graphique et un slogan unifiés, une borne digitale permettant l'accès aux différents services offerts par les agences urbaines : Site web, Géoportail, E-services avec démonstration sur place, etc.

Aussi, et en vue de réussir cette action, il ait demandé à Mesdames et Messieurs les Directeurs des Agences Urbaines de :

- Prévoir au niveau des site web des agences urbaines une interface spécifique dédiée aux MRE avec les différents services offerts ;
- Vulgariser l'effort de digitalisation et de dématérialisation des agences urbaines : e-NRU, e-paiement, e-requête, etc. ;
- Lancer une campagne de communication et de sensibilisation portant sur les missions et services des agences urbaines ;
- Mettre en valeur l'offre territoriale planifiée d'investissement, la gestion urbaine rénovée et les différents services offerts notamment, la pré-instruction ;
- Assurer un traitement accéléré des dossiers et des affaires administratives des MRE.

Compte tenu de l'importance de cette action stratégique, j'attacherai du prix à ce que vous veillez personnellement à l'application des directives contenues dans la présente avec la célérité requise et de communiquer aux services de ce ministère (Direction de l'Urbanisme) les mesures prises à cet effet.

  
Ministre de l'Aménagement du Territoire  
National de l'Urbanisme, de l'Habitat  
et de la Politique de la Ville

Signée : Fatima Ezahra EL MANSOURI

Agence Urbaine de Béni-Mellal

Arrivé N° : 2960

Le : 21.07.22